SOREL

Lequel d'entre vous, chers lecteurs, n'a pas, une ou plusieurs fois, descendu de Montréal à Sorel, soit de jour ou de nuit, par les vapeurs de la compagnie du Richelieu. Sur le quai de Sorel, toujours la même foule, le jour et le soir, à l'arrivée des bateaux. Et la station qu'on y fait est longue. Le nombre des passagers pour Sorel est toujours considérable, et malgré cela, au lendemain matin à peine remarquez-vous une figure étrangère, car la plupart sont des gens des paroisses environnantes, qui regagnent leur domicile la nuit même, car Sorel est leur rendez-vous obligé. De même pour le *fret* aussi la *station* au quai de Sorel n'est-elle pas moindre qu'une heure. Et vous avez, devant vous, cher lecteur, l'ancien *fort* de Sorel, qui comprend actuellement les terrains et dépendances loués par bail emphytéotique du gouvernement fédéral par la compagnie du Richelieu. Ce terrain comprend le quai et les anciennes casernes anglaises, aujourd'hui converties en hangards : c'était jadis le *fort* de Sorel !

Nous nous trompons ; il y avait, jusqu'à récemment, une tour en pierre, ayant la forme de nos anciens moulins-à-vent, bâtie par les compagnons de M. de Sorel, et que, sans respect pour les choses sacrées du passé, on a démoli pour en jeter la pierre dans le quai.... Cet acte sauvage—accompli du reste sans droit, puisqu'un bail emphytéotique n'est pas un titre à la propriété—a indigné les vieux Sorelois, et on en a voué l'auteur aux gémonies, car le *crime* est irréparable....

A quelques pas de l'ancien *fort* de Sorel, à l'endroit probablement où se trouve construit le *marché*, l'histoire rapporte que durant une tempête de neige, (comme celles de 1888 probablement,) un missionnaire a été trouvé gelé à mort.

Sorel s'appelait *William Henry*, en l'honneur du duc de Kent, le père de Notre Gracieuse Souveraine, qui y avait sa résidence sur les bords du Richelieu, a quelques pas de la bâtisse actuelle de l'aqueduc, et dont la maison est en ruines, après avoir été occupée pendant quelques années par M. Parsons, le fondateur et caustique rédacteur du *Star*.

Sorel a toute l'apparence d'une petite ville *yankee*, bien que les anciens Sorelois anglais fussent en grande partie des *royalistes*, et que les français eussent les *Bostonnais* en horreur. Ses rues larges et à angles droits, aujourd'hui bordées d'arbres, lui donnent une apparence enchanteresse lorsque la verdure reparaît. Disons en passant que, en 1857, il y avait peu ou point d'arbres, même sur le *Carré Royal*, qui a l'apparence d'une belle forêt, et que la *Gazette de Sorel* d'alors n'a pas cessé de prêcher jusqu'à ce que les plantations que nous admirons aujourd'hui aient été un fait accompli, ce qui est une bonne note pour notre *décédée* sœur et propre à faire oublier ses mauvaises actions en assurant pain à quelque part aux mécaniciens, dont les boutiques sont en renom. Leur succès est du en grande partie à la Cie du Richelieu. Autrefois ses chantiers de construction, tout en ayant fait la fortune de leurs propriétaires, ont puissamment aidé à la navigation canadienne naissante. Après Montréal et Québec, Sorel a eu un aqueduc, mais non sans des luttes vigoureuses contre les préjugés ; et son exemple a été suivi par la plupart de nos petites villes canadiennes. Sorel a un collége français, un collége anglais, un hôpital, un couvent, un collège des Frères, un hôtel-de-ville renfermant une salle de théâtre fort coquette, une usine à gaz, son palais de justice, sa prison et deux places de marché.

La dette de la ville a été fort réduite par le dernier règlement avec le gouvernement, en sorte que les taxes doivent être mains lourdes que jamais et la vie à bon marché. Le chemin de fer du Sud-Est amène le commerce des *townships*, et quelques marchands y font le commerce de gros avec avantage. Pendant un temps d'interruption de ce chemin, on a pu apprécier l'avantage des voies ferrées, car les marchands des cantons de l'intérieur allaient à St. Hyacinthe, et sans le chemin de fer du Sud-Est, le commerce de Sorel serait en peu de temps devenu insignifiant.

Le petit chemin de Sorel à Longueuil et Saint Lambert est aussi fort commode pour les localités qu'il parcourt, et Sorel en bénéficie beaucoup.

Durant l'été, les voyages de plaisir de Montréal à Sorel sont à la mode. A ce propos, Sorel a eu un tort considérable. Rappelons le lui, dans son intérêt, et indiquons la réparation. Il y avait, près de l'église, un bosquet de pins, et quel bosquet ! Ceux de Nicolet, dans leurs plus beaux jours, n'étaient pas à comparer, et ça n'est pas peu dire. Aussi les *pique-niqueurs* montréalais s'en donnaient à cœur joie sous ces beaux pins (tout près du fleuve,) sinon centenaires au moins destinés à le devenir, sans un nouvel acte de vandalisme pire que celui que nous flétrissions tout à l'heure.... On a abattu cette pinière, un ornement, une bonne fortune pour la ville, et que nulle part ailleurs on aurait laissé sacrifier ainsi à aucun prix. Et si la corporation l'avait voulu, elle aurait pu comme elle aurait du acheter cela pour en faire un parc public, un rendez-vous attrayant pour les *pique-niqueurs* et pour les familles de l'endroit.. Aujourd'hui des bicoques ont remplacé la *pinière* verdoyante, au milieu de laquelle passait un ruisseau et où le frais était à perpétuité. Il y avait aussi, comme promenade publique, le *chemin de la comtesse*, bordé de pins antiques, mais au moins on a utilisé ces vastes terrains au profit du collège et de l'hôpital ; en sorte qu'aujourd'hui les *pique-niqueurs* montréalais sont réduits au *Carré Royal* seulement. La corporation n'a qu'un moyen de réparer sa faute, et aujourd'hui *ses moyens le lui permettent*, comme dit la comédie ; c'est de faire l'acquisition de l'endroit appelé "La Pointe" et d'en faire un parc public. Avec l'espoir du pont promis, et même sans pont, la *Pointe*, dans l'intérêt bien entendu de Sorel, doit en faire partie. Quel bel endroit, et qui connaît Sorel connaît la *Pointe des Pins* où il ne mérite pas de connaître Sorel ! Sorel a bien obtenu du gouvernement, à un prix nominal, les terrains du collège, de l'hôpital, de l'aqueduc ; pourquoi n'aurait-il pas la *Pointe des Pins* pour un parc public ?.... L'espace nous empêche d'insister davantage, mais en y réfléchissant, le Sorelois comprendra que le conseil de LA PRESSE mérite d'être mis à profit.

Sorel est aussi le rendez-vous des amateurs de pêche et de chasse, à cause de ses îles charmantes.

L'autre jour nous mettions en relief le tempérament du Sorelois, et cela nous revient à propos des *pique-niques* et de la nécessité pour Sorel de ne pas laisser les *pique-niqueurs* dans leurs rues et sur les quais, à gambader un peu trop librement. En effet, le *Sorelois*, tout en étant poli et comprenant *la risée* ne se laisse pas *piler sur le bout de l'orteil* impunément. Il est même susceptible, et une fois *monté* gare à vous.... Il nous est arrivé de faire partie d'une excursion à bord du *Trois-Rivières* de Montréal à Sorel. Il y avait foule. Tout alla bien jusqu'à quelques moments avant le départ. Le feu fut mis aux étoupes à propos de rien. Un charretier avait un chapeau en *pain de sucre blanc*. Un mauvais plaisant s'en moqua trop. Une altercation s'en suivit et voilà la bataille en règle entre Sorelois et Montréalais. Ces derniers furent forcés de se barricader à bord, mais il y avait des tas de charbons sur le quai et les Sorelois en lançaient à pleines mains et d'énormes morçeaux sur le steamboat, brisant tout.... Un Sorelois est blessé grièvement par un projectile lancé par un passager, en sorte qu'on menaçait de tout *abîmer*, comme dit le Sorelois.

Sans l'intervention du maire, alors M. Barthe, arrivant d'une tournée électorale, nous croyons qu'il ne serait rien resté de la menuiserie du *Trois-Rivières*.... Un nommé Bergeron, de Sorel, mourut le lendemain des blessures reçues ce jour là.. La morale sorelois de ce qui précède est que si la corporation veut éviter ces bagarres c'est d'acheter *La Pointe des Pins*, afin que les *pique-niqueurs* évitent d'allumer le feu en se frottant trop près du Sorelois....

LES FEMMES DANS LA LEGION D'HONNEUR

La première femme décorée fut Virginie Chesquière, dite "le Joli Sergent." Elle servit dans l'armée à la place de son frère, qu'elle avait jugé trop faible pour le dur métier des armes ; on lui donna la croix de la Légion d'honneur en 1808.

Vient ensuite Mme Marie Schelinck. Enrôlée sous les habits de soldat, elle reçut six coups de sabre à Jemmapes et fut nommée sergent. Marie Schelinck se En présence de l'état-major, Napoléon lui remit la croix et lui fit une pension de 700 francs.

La troisieme décorée est Anne Biget. En 1805, elle arrachait d'un incendie, au péril de sa vie, une femme et deux enfants ; en 1807, elle sauva un vieillard qui se noyait dans le Doubs ; en 1809, elle prodiguait ses soins à quelques centaines d'Espagnols prisonniers à Besançon. Elle fut nommée chevalier de la Légion d'honneur en 1815.

La quatrième décorée est la veuve Perret. La croix lui fut donnée sur le champ de bataille, en Afrique. Elle fit, comme cantinière, et comme soldat au besoin, presque toutes les campagnes de l'Algérie.

La cinquième décorée est la veuve Brulon : sept campagnes, trois blessures, morte sous-lieutenant ; elle fut décorée en 1851.

La sixième décorée est mademoiselle Rendu.

Viennent ensuite : madame Abigos de Ragis, décorée du 7 août 1852 ;—mademoiselle Dussoulier, décorée par décret du 7 août 1852 ; madame Massin, décorée en décembre 1852 ; madame Chagny, décorée le 18 octobre 1852 ; madame Annette Drevon, cantinière héroïque, décorée à Magenta ;—madame Rosa Bonheur, peintre animalier, décorée en 1865.

Le gouvernement de la République a depuis 1871 donné la croix de la Légion d'honneur à plusieurs femmes, parmi lesquelles :

Mademoiselle Juliette Dodu, dont tout le monde connaît la conduite héroïque pendant l'occupation des Prussiens à Versailles ; décorée en 1877.

Madame Jarrethout, dite "la Mère des volontaires," dont la bravoure pendant la guerre de 1870-71 ne trouva sa récompense que dix ans plus tard ; décorée le 12 juillet 1880.

Madame Frary-Gros, directrice de l'ambulance de l'Hôtel de ville, à Paris, pendant la guerre 1870-71 ; témoins des services rendus par cette femme de cœur par cette bonne patriote, MM. le baron Larrey, médecin en chef de l'armée, et le général Mellinet la proposèrent pour la croix ; elle ne l'obtint que treize ans plus tard, le 14 juillet 1883.

Madame de Saint-Julien, directrice de l'hôpital militaire de Marseille, décorée le 8 décembre 1884.

Madame Dieulafoy, la jeune, hardie et savante archéologue, digne compagne de son mari qu'elle a accompagné en Perse, décorée en 1886.

M. Furtado-Heine, une des femmes les plus intelligentes et les plus charitables de notre époque, et plusieurs religieuses décorées le 14 juillet 1887.

On voit par cette énumération quel soin jaloux a présidé à la décoration des femmes. Toutes celles que nous venons de citer ont donné des preuves de bravoure, d'honnêteté, de courage et de patriotisme.

Les Canadiens des Etats-Unis

NEW MARKET N H—Notre société Saint-Jean-Baptiste a fait bénir ses deux drapeaux français et américain ainsi que sa bannière, dimanche dernier, à cinq heures. Une grande foule de nos canadiens se sont rendus à l'église pour admirer la magnificence de ces beaux morceaux que notre société vient de s'approprier au prix de $224.00.

WORCESTER—Il est question de fonder un Club Lacrosse parmi nos compatriotes de cette ville.

—L'inauguration des nouvelles salles du Cercle Champlain, mardi soir, a été un beau succès. La salle principale est décorée avec goût et est pourvu d'un estrade ainsi que de différentes scènes qui offrent un beau coup d'œil. L'assistance était nombreuse et choisie. Une ère de progres semble s'ouvrir pour cette société et nous esperons qu'avant longtemps, le Cercle Champlain, de Worcester, comptera au nombre des sociétés dramatiques et litteraires les plus prospères de la Nouvelle-Angleterre.

—**HUDSON Mass**—L'élection semestrielle de l'Union Saint-Jean-Baptiste a eu lieu le 4 janvier dernier et a donné le resultat suivant :—Chapelain, l'abbé Thos F. Cusack ; président, Pierre Morel ; secretaire archiviste, L. N. Saint-Germain, reélu ; secrétaire correspondant, Pierre Leblanc ; trésorier, Pierre Charon ; secrétaire financier, Napoléon Phaneuf ; assistant secrétaire financier, Nazaire Phaneuf com., ordonnateur, Alphonse Cabana, reélu assistant com., ordonnateur, Joseph Larocque ; comité d'enquête : 1er, Antoine Lafrance ; 2eme, Joseph Tibeau ; 3eme, François Baltazar.

SAINT-PAUL Minn—Le club dramatique canadien-français de cette ville donnera sa première representation au bénéfice de la Saint-Vincent de Paul, lundi le 13 février courant, à la salle de l'Union Française.

Le club jouera les pièces suivantes : "Le départ pour la Californie" et "La Surprise," deux comédies de bon aloi qui promettent d'intéresser vivement le public canadien.

—Depuis l'ouverture du carnaval, mercredi de la semaine derniere, nous jouissons à Saint-Paul d'une température des plus agréables.

—Les membres de l'Union Catholique des jeunes gens, de Saint-Paul sont à s'organiser pour la célébration de la Saint-Patrice.

MENDOTA—Dimanche dernier, les Canadiens de Mendota ont déployé beaucoup de zèle pour recevoir M. Tardivel le délégué du comité de Nashua, et, disons-le à leur louange, ils ont bien mérité de la cause canadienne. Dès huit heures dimanche au matin, M. Constant Lemay et son fils arrivalent en voiture à Saint-Paul pour recevoir M. Tardivel venant de Chippewa Falls, et le conduisaient à Mendota. Après la grand'messe, tous les Canadiens de la paroisse s'assemblaient dans la maison d'école du village où M. Tardivel leur faisait part de sa mission.

A l'issue de cette assemblée, les Canadiens de Mendota, obéissant à la patriotique invitation de M. Tardivel, résolurent de former une société Saint-Jean-Baptiste, projet qu'ils mirent de suite a exécution en s'incrivant tous membres actifs de cette société et en faisant l'élection des officiers suivants : M. Constant Lemay, president, et M. Geo. Auger, secretaire. Dimanche prochain il y aura nouvelle réunion pour procéder à l'élection des autres officiers. La réunion mensuelle des membres de la société se tiendra ensuite tous les 1er dimanches de chaque mois.

PROVINCE DE QUÉBEC

TROIS-RIVIERES—Lundi matin vers 10 heures le feu s'est declaré à la résidence des Rds P. P. Jsuites de cette ville. Heureusement que la brigade du feu, avertie à temps, a pu éteindre sans trop de difficultés ce commencement d'incendie. Les travaux de construction de la manufacture de Pulpe de la Grand'Mere sont toujours poursuivis avec ardeur. Il y a près de 150 ouvriers qui travaillent constamment aux reservoirs du pouvoir d'eau qu'on espère terminer au printemps, pour commencer à élever ensuite les batiments destinés à l'outilage.

L'ASSOMPTION.—Un certain nombre de citoyens ont organisé un chœur pour chanter à la messe qui se dit à la chapelle de Bonsecours, le dimanche. Ce chœur est sous la direction de M. Hubert Forgue, qui a été plusieurs années maitre chantre de l'église Saint-Jean Baptiste de New York, E.-U., ainsi que M. Procule Charlebois ancien maitre chantre de Sainte-Marguerite du lac Masson. Avec de tels maîtres, ce chœur ne peut manquer de reussir. MM. François Contant, Edmond Piché et Auguste Payette ont bien voulu prêter leur concours.

—Les candidats pour l'élection du bazar de l'Asile de la Providence sont M. l'abbé F. Dorval, cure de l'Assomption et M. l'abbé L. Huotte, curé de Saint Paul l'Ermite. La cabale est commencée.

IBERVILLE—Les élections municipales d'Iberville ont eu lieu les 30 et 31 janvier derniers. Le 30, M. J. B. H. Beaudegard, notaire, a été proclamé élu par acclamation, deux autres candidats, qui avaient été mis en nomination, MM. Thuot et J. Labelle, s'étant désisté de leur candidature. Le lendemain, MM. Urgèle Labelle, Jacques Mercier et Norbert Bessette ont été élus conseillers, les autres candidats, au nombre de sept, n'ayant pas procédé à la votation.

Le président des élections était M. le conseiller Calixte Goyette.

—Les messieurs suivants, qui ont suivi leurs cours à l'école royale d'infanterie de cette ville, ont obtenu des certificats, les affirmant dans leurs grades : Lieut. J. Foucher, 83e Bat ; sous-lieut. C. W. Meakins, 3e Bat ; sous-lieut. Badsly, 3e Bat ; sous-lieut. Guy, 3e Bat ; sous-lieut. Philips 86 Bat.

FRASERVILLE—Le club de raquettes de Fraserville a fait sa première sortie de l'anné, l'autre jour. A huit heures précises les raquetteurs ayant en tête leur drapeau et la fanfare de Fraserville quittaient la salle publique pour defiler par la rue Lafontaine. En passant devant la résidence de leur président, M. Edmond Talbot, le club le salua de trois hourras frenetiques puis continua sa marche par la rue Fraser pour se rendre chez l'honorable juge Ernest Cimon, son patron, où une adresse lui fut lue. Son Honneur reçut le club d'une manière toute princière, et digne de la haute position qu'il occupe. En quittant la demeure de leur patron les raquetteurs allerent saluer leur president-honoraire, M. A. R. McDonald, surintendant, où une seconde adresse fut lue, à laquelle M. McDonald, répondit de la maniere la plus appropriée ; puis les membres furent invités à s'asseoir encore une fois à une table chargée de mets et de vinsles plus délicats. Inutile de dire qu'ils y firent honneur et que ce n'est qu'apres avoir bu plusieurs santes qu'ils quitterent leur digne président-honoraire.

CHICOUTIMI—Mgr Hamel et M. l'abbé Begin, principal de l'Ecole Normale Laval, qui sont partis la semaine derniere pour Chicoutimi, ont fait un voyage tres difficile. Ils ont failli être victimes d'un terrible accident. Heureusement, ils se sont rendus sains et saufs.

La furieuse tempête de la semaine dernière a surpris les deux distingués voyageurs sur la route de Saint-Louis à Chicoutimi. Entre Saint-Jérôme et Hébertville, le temps devint affreux et, en descendant une coulée probablement, une formidable avalanche vint s'abattre sur la voiture, l'enterrant littéralement sous une masse de neige écrasante. Mgr Hamel se trouva complètement enfoui sous l'avalanche. M. l'abbé Begin n'avait qu'une main et la bouche hors du lourd linceul. Il parvint, au prix des plus pénibles efforts, à se dégager, et s'empressa de porter secours à son compagnon de route qui courait risque d'être asphyxié. Quand au cocher qui était, lui aussi enterré sous la neige lorsque les voyageurs parvinrent à le dégager, ils constatèrent que le malheureux avait une jambe cassée.

M. l'abbé Begin dût se rendre comme il put à la maison la plus proche,—qui devait être très éloignée—pour demander du secours. On vint chercher le blessé qui dut interrompre son voyage en cet endroit. Mgr Hamel et M. l'abbé Begin parvinrent à engager un autre conducteur et réussirent, malgré la tempête, à gagner Chicoutimi où ils n'arriverent que dimanche soir, trop tard pour retrouver vivant Mgr Racine.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal 8 Février 1888.

A l'ouverture de la seance, cette après-midi, MM. Tasse et Woods demandent, par M. McGibbon, avocat, a être entendus par la commission.

M. Geo. A. Drummond, président de la chambre de commerce, demande aussi à etre entendu.

M. McGibbon demande la permission de transquestionner les temoins. La commission donnera sa reponse demain.

Thos. Gretreck, de la rue de Salaberry, donne son temoignage au sujet de l'augmentation des loyers de maisons.

Il dit que les loyers des maisons augmentent trop rapidement relativement aux progres de la ville.

MM. James O'Brien et Shaughnessy sont presents, mais leur temoignage sera reçu plus tard.

Le capitaine Labelle écrit aux commissaires qu'une indisposition l'a empêché de se rendre à la seance.

La seance s'ajourne.

A la seance du soir, le témoin Lafrance décrit le couvert de moule dont on s'est servi pour le frapper à l'atelier.

Georgina Loiselle, la jeune fille dont il a été question dans les temoignages publies hier, comme ayant été battue par le patron d'une fabrique de cigares, relate les circonstances de l'affaire. Elle dit que le patron l'a saisie par le bras et jetée à terre, puis frappée avec un couvert de moule. Elle a pu se relever et elle n'a jamais souffert des suites de ces coups.

M. Geoffrion dit qu'il désire comparaitre de la part de M. J. M. Fortier qui vient d'être nommé par le temoin et il demande la permission de transquestionner le témoin.

Un des commissaires s'oppose à ce qu'aucune personne etrangere intervienne dans l'enquête de la commission. Que M. Geoffrion suggere toutes les questions qu'il voudra et elles seront posées au temoin par un membre de la commission.

La foule applaudit.

Le président de la commission dit que la foule ne doit donner aucune marque d'approbation ou de desapprobation.

Les autres membres de la commission s'opposent fortement à l'intervention d'aucun etranger dans les deliberations de la commission, le devoir des commissaires n'étant pas de faire le proces de personnes, mais de faire une enquete sur la question ouvriere.

Je retire ma demande, dit M. Geoffrion, mais je veux qu'il soit connu que je suis venu faire cette demande et qu'elle m'a été refusée. Je me plains au nom de mes clients que des temoins puissent venir ici denoncer M. Fortier, en cachant leurs noms, et que la presse publie de tous côtés ces dénonciations.

Le président dit qu'on n'y peut rien faire.

Vous devriez empêcher cela, réplique M. Geoffrion.

Les commissaires protestent que M. Geoffrion n'est pas chargé de leur enseigner leur devoir.

M. Helbronner croit que la commission devrait entendre M. Geoffrion, après avoir établi un precédent en faveur de MM. Tasse et Woods.

Le président croit qu'il serait juste de permettre à M. Fortier de se defendre.

Le reste des commissaires sont opposés à la demande de M. Geoffrion. Il sera loisible à M. Fortier, comme à toute autre personne, d'être entendu et de faire entendre des temoins devant la commission.

John J. Rogers est interrogé et dépose comme suit. Je suis cigarier. Il y a des apprentis a l'atelier où je travaille. J'ai commencé mon apprentissage à 13 ans. J'ai été battu deux fois serieusement, plusieurs fois j'ai reçu des taloches et le me suis fait tirer les oreilles. Je connais le cachot de l'atelier. J'y suis allé moi-même. Il y a une autre prison à la fabrique de cigares de cette ville. J'ai vu châtier quelquefois des enfants. On leur donne des taloches. Nous n'avons pas de cachot, mais nous enfermons dans une chambre les enfants que nous prenons en flagrant de lit de vol, en attendant la police. Les parents des enfants sont plusieurs fois venus me demander de battre leurs enfants s'ils se conduisaient mal, mais jamais, à ma connaissance des parents ne sont venus se plaindre de mauvais traitements infligés à leurs enfants. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu battre d'enfants. Stanislas Goyette a été frappé devant moi, par un contremaitre auquel il désobéissait et resistait. L'enfant s'est mis à pleurer. Je lui ai représenté qu'il devait se mieux conduire et être obéissant, puis je l'ai envoyé chez lui. C'était un enfant incorrigible. Quant aux amendes, la plus forte que nous imposions est de 25 cents. Jamais, à ma connaissance, les amendes imposées à des apprentis n'ont depassé ni même égalé le montant de leurs gages par semaine. Les témoins entendus ici sur ce sujet ont exagéré le montant des amendes qu'ils ont payées. Les amendes sont imposées pour gaspillage de tabac, conduite tapageuse et mauvaises paroles. Il n'est pas defendu aux enfants de se dire un mot, pourvu qu'ils ne negligent pas leur ouvrage et ne derangent pas leurs compagnons.

Nous avons un constable attaché à l'établissement pour voir a ce qu'aucun vol ne soit commis.

Les amendes, perçues dans de rares occasions comme je l'ai dit, vont dans la caisse de l'établissement. Nous imposons les amendes quand les enfants se montrent paresseux et malcommodes. Un seul enfant vicieux suffit pour mettre toute la boutique à l'envers.

Notre fabrique est bien aérée, propre et bien pouvue d'escaliers entre tous les étages et d'eau, en cas de feu.

Le devoir d'un apprenti est d'obéir à tous les ordres raisonnables du maitre de l'atelier ou des contre maitres.

Quand un apprenti ne se rend pas à l'atelier ou arrive tard, nous allons trouver les parents ou nous leur écrivons pour en savoir la cause.

Le nom de notre constable spécial est Ernest Goudreault. Il porte une insigne de constable.

Nous faisons payer le gaz aux ouvriers : 10 cents par semaine. Il y a environ quatre hommes qui travaillent par chaque bec de gaz, chacun paye paye 10 cents. En général les hommes travaillent à la même place. L'ouvrier qui ne travaille que deux jours par semaine paye ses 10 cents comme les autres.

Je connais Jules Chartrand ; je ne l'ai jamais mis au cachot, du moins je ne m'en souviens pas. Je n'ai jamais mis personne moi-même dans le cachot.

Jules Chartrand est alors entendu.—J'ai été apprenti dans une fabrique de cigares, et j'ai été mis au cachot par M. McGregor lui-même. Il m'a pris en haut et m'a descendu lui-même au cachot. Il m'a enfermé là et j'y suis reste de huit heures du matin à six heures du soir. On ne m'a donné ni à manger ni à boire de la journee.

A certaines questions suggerées par le témoin McGregor, le jeune Chartrand dit qu'il a été à la Reforme sur sa propre demande, parce qu'il était maltraité à la fabrique. Sa mere a rendu temoignage contre lui.

La seance est ajournée jusqu'à cette après-midi, à deux heures.

BALANCES !

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Bate et Cie :

"Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS,
NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderso

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell

Arthur W. Gundry T. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

AGENCE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

25 RUE SPARKS

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR,
CLICHEUR ET MEDAILLEUR
35 RUE METCALFE,
OTTA A, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la **CITIZEN**, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; Aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $10,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail ; mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND
— DE —
CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son etablissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

19 11 87-88 J. W. LANCTOT, Propriétaire.

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est **PATINS !**

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau.

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Classe D. — Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... *billets de 1re série à $1.00.*
..... *billets de 2me série à 25 cts.*
La somme de $ ..... *est ci-jointe.*

ADRESSE

Nom .....
Rue ..... *No.* .....
ou Boite du Bureau de Poste No. .....
Localité .....

REMARQUE.—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à E. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE
— ENTRE —
Montreal et Ottawa
— ET —
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à **7.45 a.m.** et **4.35 p.m.** se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cite ou aux stations.

F. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Génér

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 398 rue Cumberland.

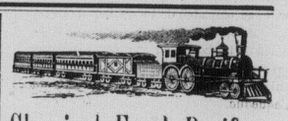

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. / 8.25 " / 4.30 P. M. — Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.

11.30 A. M. / 11.00 P. M. — Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY